

Soutien psychologique pour les étudiants

26 août 2021

Quelles solutions ?

À qui s'adresser ?

Renoncement forcé à la vie sociale et familiale, isolement dans des logements étroits, perte des moyens de subsistance... Les conditions de vie des étudiants sont soumises à rude épreuve durant la crise sanitaire. Dans ce contexte, la demande de suivi psychologique a augmenté de 25 à 30%*. Même si les services publics sont saturés, il n'est pas impossible de tenter de contacter un service spécialisé en santé mentale ou un service d'écoute et de conseil. Tour d'horizon non exhaustif des possibilités.

Consultations et suivi

Les étudiants peuvent prendre rendez-vous avec les Services de Santé Universitaires (SSU ou SUMPPS). Là, des psychologues les reçoivent gratuitement pour une écoute, un suivi court ou une orientation vers une structure plus adaptée. Les Bureaux d'aide psychologique universitaire (Bapu) réunissent des psychiatres, des psychologues et des assistantes sociales dont les consultations, réservées aux étudiants, sont prises en charge à 100% par la Sécurité sociale.

Les Centres médico-psychologiques (CMP) et les Centres médico-psychopédagogiques (CMPP) proposent une offre de soins prise en charge intégralement par la Sécurité sociale. Certains de ces centres sont réservés aux adultes, d'autres aux enfants et aux adolescents.

Écoute et conseil

[aPsytube](#) (est une association à but non lucratif ayant mis en place diverses

actions et notamment des consultations pour les étudiants (happsyHours ou happsy Line).

Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) sont des structures pour les jeunes, étudiants ou pas, de 12 à 25 ans. L'accueil est sans condition, gratuit et anonyme. Ce sont des lieux d'écoute, de soutien et d'orientation mais pas d'intervention médicale. Ils ne proposent pas de thérapies ou de prises en charge prolongée. Autres lieux un peu similaires, les Maisons des adolescents (accueil jusqu'à 25 ans selon les structures).

[Nightline](#) est un service associatif d'écoute pour les étudiants et par des étudiants. Son site soutien-etudiant.info signale d'autres services d'écoute.

Le chèque psy

Fin janvier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, annonçait la mise en place le 1^{er} février 2021 d'un « chèque psy » soit, par étudiant, trois séances gratuites chez un psychologue libéral accordées sur prescription médicale préalable. Début mars, l'initiative annoncée comme efficiente n'était encore qu'une expérimentation dans trois académies et soulevait de nombreux problèmes pratiques de mise en œuvre, selon Laurent Gerbaud, président de l'ADSSU, pour qui la crise sanitaire a révélé des défaillances structurelles majeures dans le parcours de santé des étudiants.

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT

*Selon Laurent Gerbaud, président de l'Association des directeurs des services de santé universitaire (ADSSU)

L'avis d'Indecosa-CGT

Alors que les services universitaires de soin psychologique étaient déjà saturés avant la crise sanitaire et que les besoins sont fortement accrus par celle-ci, Indecosa-CGT demande des recrutements de psychologues à la hauteur des besoins, notamment dans les Centres médico-psychologiques (CMP). Les 80 équivalents temps plein (ETP) de psychologues dans les SSU, récemment accordés par le ministère, sont en dessous des besoins.

En outre, Indecosa-CGT revendique la prise en charge par l'assurance maladie

des actes des psychologues exerçant en secteur privé : une façon de reconnaître que la discipline constitue véritablement une réponse aux besoins de santé publique.

Paru dans "Ensemble" le journal de la CGT